BHA NOTAIRES

VENTE D'UN TERRAIN RURAL

Dans le cadre de la vente d'un terrain, les éléments suivants sont à fournir :

- La fiche de renseignements d'état-civil complétée,
- La copie de la carte d'identité de chaque partie ou titre de séjour,
- Les coordonnées de l'acquéreur (nom, n° de téléphone et adresse mail),
- Le prix de vente,
- Le ou les titres de propriété du bien immobilier,
- Information sur la constitution d'éventuelles servitudes grevant le bien,
- Un RIB daté et signé en original par le **ou** les titulaires du compte (compte joint).

Si le bien provient d'une division :

- Le document d'arpentage du géomètre
- Le plan de division.

Si le bien est loué ou était loué :

- Le bail en cours (ou date de début si bail verbal) + montant du fermage
- En cas de congé délivré par le vendeur : le congé + accusé réception de l'envoi en recommandé + montant de l'indemnité d'éviction.

Si acquisition par le preneur en place :

- Attestation MSA (et non relevé MSA)
- Vérifier plafond si autorisation préalable contrôle des structures

Si le VENDEUR est une société :

- Les statuts mis à jour,
- L'assemblée générale autorisant la vente,
- Le régime fiscal de la société (IR ou IS).